

# LA TARIFICATION INCITATIVE : ÉTUDE

AGENT RÉFÉRENT : JULIETTE GARRIGUE  
jgarrigue@valtom63.fr

ADMINISTRATIF



## POURQUOI ?

### LE PRINCIPE :

- Faire payer les usagers **en fonction de leur production de déchets** pour les inciter à produire moins de déchets et à trier mieux.

### LES ENJEUX :

- Responsabiliser les usagers sur leur production de déchets et faire évoluer les comportements
- Permettre à l'utilisateur d'être acteur de sa production de déchets
- Réinterroger le niveau de service en fonction des besoins des habitants
- Réduire la production de déchets
- Améliorer les performances de tri et de valorisation
- Optimiser les coûts de collecte et de traitement

→ Meilleure connaissance des usagers et de leur utilisation du service

→ Outil de pilotage et d'amélioration continue



## QUOI ?

### REDEVANCE OU TEOM INCITATIVE ?

#### UNE PART FIXE



OU

#### TEOM RÉDUITE



#### UNE PART VARIABLE INCITATIVE

##### Un ou plusieurs flux facturés

- OMR\*
- Biodéchets
- Déchèteries
- Emballages et papiers

##### Différentes unités possibles

- Volume, volume associé au choix de la fréquence
- Nombre de levées
- Poids
- Nombre de passages en déchèteries

# La tarification incitative est un outil au service d'un projet global pour la collecte et le traitement des déchets

Appropriation / responsabilisation  
Relations usagers  
Transparence sur les performances et les coûts (matrice)



Véritable projet de modernisation du service Déchets  
Calendrier raisonnable  
Progressivité dans la démarche

Très bonne maîtrise des coûts et leur évolution  
Grille tarifaire simple et cohérente

Portage par l'ensemble des services et les élus  
Maturité de l'organisation  
Opportunité

En 2018, des études par EPCI (hors SBA) ont été lancées avec une coordination du VALTOM.

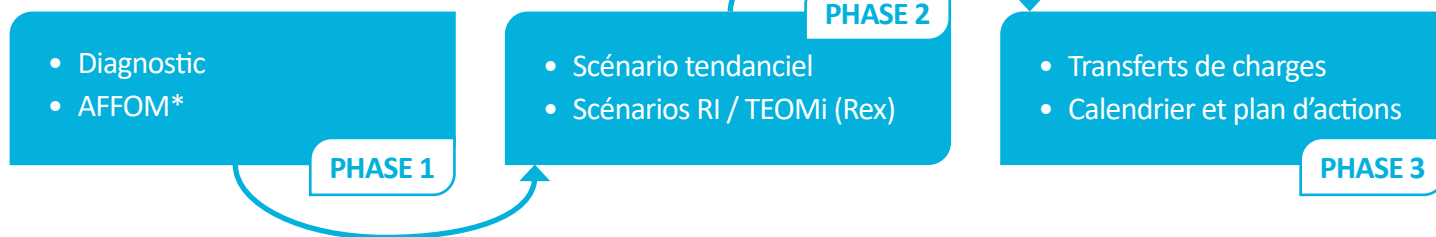
## NOTRE OBJECTIF : PERMETTRE AUX ÉLUS DE CONSTRUIRE LEUR DÉCISION

1. Vous apporter un regard extérieur sur votre service et son financement
2. Proposer des scénarios réalistes pour améliorer les organisations
3. Concevoir un projet de service qui maximise les effets vertueux de la tarification incitative sans en ignorer les risques de dérives (scénario tendanciel et TI  $\Leftrightarrow$  court / moyen / long terme)



## COMMENT ?

### DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE :



### ACCOMPAGNEMENTS BUREAUX D'ÉTUDES :

Groupement associant différentes compétences : AJBD (expertise technico-économique et coordonnateur du groupement) et Citéxia (expertise financement), Landots et Associés (expertise juridique), Parménion (expertise communication, concertation).

**BILAN ?** L'étude est en cours. Décalée en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales, le rendu final est prévu en juin 2021.



## QUAND ?

### CALENDRIER DU PROJET :

- **2019 :**  
Phase Diagnostic / territoire
- **2020 :**  
Phase scénarios
- **2021 :**  
Restitution et formation  
des nouveaux élus / décision



## COMBIEN ?

**BUDGET DE L'ÉTUDE : 161 400 € HT**, dont 43 % financés par l'ADEME.

En moyenne, la tarification incitative permet de :

- Réduire de 41 % la quantité d'OMR\*
- Augmenter de 40 % la collecte des emballages et papiers
- Réduire de 10 % les DMA

Sources ADEME

## POUR RÉSUMER

- En 2018 : **5,4 M d'habitants concernés** soit **191 collectivités** dont une dizaine en TEOM (taxe) incitative
- Objectif national : **25 M hab en 2025** (LTECV\* 2015)